

Parcours de formation : Liberté

L'essentiel à retenir concernant la liberté en 3 messages clés.

1. LES VALEURS RÉPUBLICAINES SE RÉFÈRENT À L'HISTOIRE DE FRANCE

La République et ses valeurs, notamment la Liberté, s'affirment avec **la disparition de régimes autoritaires** aux grands tournants de l'histoire : les révolutions de 1789, 1830 et 1848, la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945... La société française fonctionne aujourd'hui avec cet héritage et demeure fidèle à ces principes démocratiques.

Les citoyens sont **libres parce qu'égaux** : c'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens que ma liberté est limitée par le respect de la leur ; et leur liberté limitée par le respect de la mienne. Ces limites sont définies par la loi.

2. LE DROIT À LA LIBERTÉ SE DÉCLINE DE LA FAÇON SUIVANTE :

- **La liberté de l'individu** : respect de la vie privée et des choix familiaux ou amoureux, liberté de pensée, liberté de croire ou de ne pas croire en Dieu et de pratiquer la religion de son choix, liberté de circulation et de propriété.
- **La liberté du citoyen** : droit de voter ou de se présenter aux élections, liberté d'association,... mais aussi liberté d'expression et d'information, liberté de la presse.
- **La liberté du travailleur** : droit au travail, liberté d'entreprendre, liberté de faire grève, de se syndiquer.

3. LES LIBERTÉS SONT ENCADRÉES

Ces libertés s'exercent **dans le respect de la liberté des autres**.

Les libertés sont **garanties et encadrées** par la loi, qui seule fixe des restrictions : racisme, diffamation, calomnie, incitation à la haine, atteinte à la vie privée, à la réputation des individus... sont passibles des tribunaux.

Le droit de grève est également limité selon les métiers ou en cas d'atteinte à l'ordre public.